

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/10/2011
Réception par le Prefet : 19/10/2011
Publication : 25/10/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-10-6-6

Séance du mardi 18 octobre 2011

LUTTE CONTRE LES INONDATIONS A BOLLWILLER, FELDKIRCH, PULVERSHEIM ET UNGERSHEIM AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le Code Forestier, notamment les articles L 311-1, L 312-1 et R 311-1-3°,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le dossier de demande de défrichement pour le projet de lutte contre les inondations à BOLLWILLER, FELDKIRCH, PULVERSHEIM et UNGERSHEIM pour une superficie de 40 258 m² ;
- autorise le Président à déposer cette demande d'autorisation de défrichement auprès de la Préfecture.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions